PROCES VERBAL
du Lundi 13 Février 2023

Présents : Mesdames ETIÉVANT HUARD Christiane, TAIN Monique, SEIBEL Marie-Thérèse et Messieurs BILLET Jérôme, DECHAUME José, GUINCHARD Gérald, MICHELET Dominique, PROST Michel et VINCENT Jérôme.

Excusés : Mr CHOULOT Alain donne procuration à Mr MICHELET Dominique
Mme VERDEL Géraldine donne procuration à Mr GUINCHARD Gérald

Secrétaire de séance : Mr VINCENT Jérôme

Validation du compte rendu du 17 Novembre 2022.

Le compte rendu de la réunion du 17 Novembre 2022 est validé à l'unanimité.

Réseau d'eau potable :

- Tarif facturation 2022-2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la part communale du tarif de l'eau de 5 cents par m3. Le nouveau tarif de l'eau sera de 1.35 €/m3

Ce tarif s'appliquera sur la facturation 2022-2023.

- Rendus comptes des conventions signées entre les abonnés et la commune

Le maire informe le conseil municipal des différentes conventions signées à ce jour dans le cadre des travaux d'eau avec Messieurs Thierry BONNOT, Nicolas CHOULOT et Irénée HUMBERT.

Une convention est en cours concernant Mr Marc PICAUD pour un logement Rue Lamartine

Projet bâtiment administratif

Une réunion de la commission Travaux a eu lieu le 23 janvier 2023.

Suite aux différents scénarios proposés par le SIDEC, la commission a retenu le scénario n°5 qui prévoit l'intégration du bâtiment actuel (secrétariat et poste) avec une extension sur la partie haute de la parcelle.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce scénario et autorise le maire à valider l'offre qui sera retenue après analyse du SIDEC concernant l'étude géotechnique.

Autorisation de paiement des factures d''investissement

Le conseil municipal autorise le maire à payer les factures d'investissement du budget principal et du budget de l'eau.

budget commune :
Articles 21312 pour 85 000 € (city parc)
Article 2188 pour 37 000 € (divers)

Budget eau :
Article 2156 (travaux d'eau potable) pour 100 000 €.

Demandes de subventions

- La Passelothine

Le conseil municipal valide à l'unanimité une subvention de 800 € pour soutenir les activités de la Passelothine auprès des enfants du RPI.

- Comité des fêtes

Le comité des fêtes envisage acquérir des tables et des bancs pour un montant d'environ 2400 € TTC.

Mesdames Christiane ETHIEVANT, Maité SEIBEL et Michel PROST ne participent pas au vote contenu de leur implication au comité des fêtes.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 50 % soit 1200 euros (montant maximal). Le Comité s'engage à mettre gracieusement ce matériel pour les évènements communaux.

Chats errants

Suite à des retours de la population concernant la présence de nombreux chats errants sur la commune (plus d'une quarantaine), le maire a rencontré des représentants de la SPA du Jura pour essayer de solutionner ce problème.

La SPA propose la prestation suivante :

→ Capture des chats avec une caisse prêtée par leurs services ;
→ Conventionnement avec un vétérinaire pour la castration des animaux,
→ Retour des chats castrés à Saint-Lothain sur le lieu de capture.

La commune est favorable à la mise en place de cette action sous réserve :

→ Que l'association 30 millions amis finance 50 % du coût de la castration,
→ De trouver une personne bénévole pour réaliser la capture et les transferts des chats.

La commune recherche donc une ou plusieurs personnes volontaires pour réaliser cette opération.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'association 30 millions d'amis.

Devis vidéo-projecteur

La société chargée de nous fournir un nouveau vidéoprojecteur pour la salle des fêtes nous a informé qu'elle ne pouvait assurer la livraison du produit précédemment commandé. Ceci du fait d'une rupture de ce produit chez tous ses distributeurs.

Après étude de nouvelles offres, le conseil municipal valide l'achat et la pose d'un nouveau matériel pour 849.98 € TTC auprès de la société Extra.

Informations et questions diverses

La séance de conseil est levée à : 20 h 30

MAIRIE DE SAINT-LOTHAIN
39230